



Doyen de la Faculté:

Mr BERRI Noureddine: noureddine.berri@univ-bejaia.dz

- Vice Doyen Chargé des Etudes et des Questions liées aux Etudiants
 Mr.MAIFI Laziz:laziz.maifi@univ-bejaia.dz
- Vice Doyen Chargé de la Poste-Graduation, de la Recherche Scientifique et des Relations Extérieures
- Mr Allam Lyes: Iyes.allam@univ-bejaia.dz
- Secrétaire Général:
- Mr MESSAOUDI Nacer: sg@droit.univ-bejaia.dz
- Chef du Département de L'Enseignement de Base:
 Mr IRATEN Abdelah: abd.iraten@yahoo.fr
- Chef du Département de Droit Public:
- TEBRI Arezki: arezki.tebri@univ-bejaia.dz
- Chef du Département de Droit Privé:

BEZGHICHE Boubekeur: boubekeur.bezghiche@univ-bejaia.dz

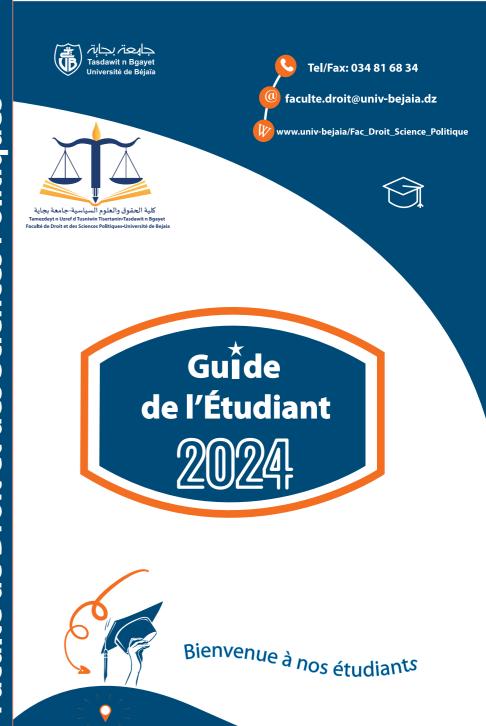
Tel/Fax: 034 81 68 34

faculte.droit@univ-bejaia.dz

www.univ-bejaia/Fac_Droit_Science_Politique



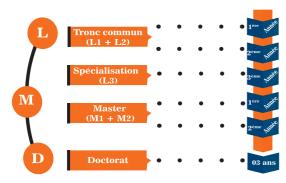




Université Abderrahmane Mira-Béjaia RN N°9, Campus Aboudaou



Offres de Formation



Spécialités en Licence



Formation en Post-Graduation

- Doctorat LMD (3 ème Cycle)
- Droit administratif
- Droit privé
- Droit des affaires
- Droit pénal et sciences criminelles

due o liti es O **W**

Politiques

Sciences

des

et

Droit

<u>م</u>

Faculté



Textes Réglementaires

- Décret exécutif N°22-208 du 05 Juin 2022, fixant le régime des études et de la formation en vue de l'obtention des diplômes de l'enseignement supérieur.

- - Arrêté n°371 du 11 Juin 2014 portant création, composition et fonctionnement des conseils de discipline au sein des établissements d'enseignement supérieure.
- Arrêté n°493 du 20 Avril 2022 modifiant et complétant l'arrêté n°804 du 14 Juillet 2021 fixant les modalités d'application des dispositions relatives à l'obtention de l'habilitation universitaire.
- Arrêté n°994 du 02 Août 2022 fixant les mentions et les caractérisitques des diplômes de l'enseignement supérieur.
- Arrêté n°998 du 02 Aôut 2022 fixant les conditions d'accès, les modalités d'orientation et l'inscription aux études universitaires en vue de l'obtention du diplôme de Master.
- Arrêté n° 171 du 09 Février 2023: fixant les modalités d'inscription et de réinscription dans les études universitaires en vue de l'obtention des diplômes de Licence, de Master, d'Ingénieur d'Etat et d'Architecte ainsi que et les modalités d'organisation, d'évaluation et de progression dans les études, modifié et complété.
- Arrêté n°396 du 21 Mars 2023 fixant les conditions d'accès, les modalités d'organisation, d'évaluation des études dans la formation à distance en vue de l'obtention des diplômes de Licence, de Master d'Ingénieur d'Etat et Architecte.

